

LE MESSAGER DE TAITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie.

MATAHITI 10. — N° 29.

TE VEA NO TAITI.

TAPATI 21 JO TUBAL.

On s'abonne à l'imprimerie.
Un an 48 fr. — Six mois 24 fr. — Trois mois 9 fr.
Payables d'avance.

DIMANCHE 21 JUILLET 1861.

ANNONCES 4 fr. la ligne.
ANNONCES RÉPÉTÉES moitié prix.
Au comptant.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — État des recettes locales effectuées pendant le 1^{er} semestre 1861. — Arrêté établissant un concours public sur la langue française. — Ouverture, le 1^{er} août prochain, du concours organisé par l'arrêté précédent.
— Réception par l'Empereur de la députation chargée de présenter à Sa Majesté l'adresse votée par le Corps législatif.
PARTIE NON OFFICIELLE. — NOUVELLES LOCALES. Arrivée de la corvette *la Galathée*. Liste des officiers composant son État-Major. — Nouvelles d'Europe. — Variétés.
— Mouvements du Port. — Avis divers. — Mercures. — Tableau d'abaillage. — Observations météorologiques.

PARTIE OFFICIELLE.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS ET PROTECTORAT DE L'Océanie.

SERVICE LOCAL.

EXERCICE 1861.

ÉTAT des recettes locales effectuées pendant le premier semestre de l'année 1861.

NATURE DES RECETTES.	COMPARAISON DES RECETTES OPÉRÉES		DIFFÉRENCE	
	Pendant le 1 ^{er} semestre de l'année 1861.	Pendant le 1 ^{er} semestre de l'année 1860.	en plus.	en moins.
CONTRIBUTIONS SUR BÂTIMENTS.				
Prestation pour les routes.	4,806. 34	3,488. 40	837. 94	"
Patentes.	21,643. 85	21,611. 67	819. 18	"
LIQUIDATIONS DE DROITS.				
Droits de douane.	42,116. 32	41,901. 99	"	2,745. 67
Droits de grille, frais de justice, amendes de condamnations.	2,355. 29	3,272. 81	"	717. 61
Produits de la cède de bûches et du quai d'abaiage.	41. 66	1,350. "	"	7,208. 34
Loyers de terrains appartenant au Service local.	155. "	63. "	98. "	"
Produit de l'extermal.	"	210. "	"	210. "
Produit de l'exploitance.	721. "	1,013. 40	"	292. 40
Droits sur la délivrance des passe-ports, les permis et les cartes de résidence.	361. "	452. "	"	72. "
Arrestations de simple police et fourrières.	2,369. 40	3,211. 67	"	875. 27
DIVERS PRODUITS ET RECETTES A DÉPENSEMENTS LITÉS.				
Droits d'enregistrement.	4,587. 61	2,229. 60	"	619. 45
Caisse indigène (part du Trésor).	2,209. 40	1,115. 31	786. 09	"
Produit du troupeau local.	665. 28	3,561. 61	"	2,896. 36
Produits divers : ventes et cessions, etc.	6,491. 34	(*) 22,107. 24	"	15,615. 90
Recettes accidentelles.	4,345. 42	"	4,345. 42	"
Produit de la poste sur lettres.	351. 45	"	351. 45	"
Solvation métropolitaine.	309,000. "	390,000. "	"	"
TOTAUX.	391,837. 97	499,731. 19	7,439. 78	25,236. "
Différence en moins pour le 1 ^{er} semestre 1861.			17,896. 22	

(*) Dans cette somme figure celle de 17,012 L. 66 montant d'un prélevement opéré sur la caisse de réserve pendant le 1^{er} semestre 1860 et qui doit s'ajouter d'autant à la différence au moins restant du présent état.

Papeete, le 1^{er} juillet 1861.

L'Ordonnateur faisant fonctions de Directeur de l'Intérieur.

TRELLARD.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux îles de la Société, Considérant qu'il convient d'encourager et de développer de plus en plus chez les indigènes l'étude de la langue française,

Sur la proposition de l'Ordonnateur faisant fonctions de Directeur de l'Intérieur,

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Un concours public sur l'étude de la langue française est établi à Taïti.

Art. 2. Ce concours sera lieu chaque année du 1^{er} au 10 août, en présence d'une commission spéciale, dont la composition sera ultérieurement déterminée.

Art. 3. Seront admis à concourir les indigènes des deux sexes âgés de huit à vingt ans.

Art. 4. Des récompenses seront décernées par nous, d'après le résultat du concours ; elles pourront porter sur les enfants, les parents et les instituteurs.

Art. 5. L'Ordonnateur faisant fonctions de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré partout où besoin sera et inséré au *Messenger* dans les deux langues et au Bulletin officiel des Établissements.

Papeete, le 26 juin 1861.

E. G. de la RICHERIE.

Par le Commandant, Commissaire Impérial,
L'Ordonnateur faisant fonctions de Directeur de l'Intérieur.

TRELLARD.

Te Tomana no te mau fauara i Oceania, te Auvala o te Euepara i te mau fauara Totaité.
I te ho-raa e e-ma-a-roo, e ia faarahi hua-hia-tu, a te faaitioi raa i te Jania Tahiti i te haapira i te roo fa-rau.

I uia i te parau i tui his mai e te Ordonnateur, o te rave i te toroa faatere hau i te fenua noi.

Ua fause e te fause nei :

Irava 1. Te faaitioi hua-hia i te Tahiti nei, te ho-raa raa i noa i te roo fa-rau.

Irava 2. E te mau matahi aloa, mai te mahana hoo e tae ma Yu i te hoo ahuru aore no atete, e faaitioi hua-hia-te ho-raa raa i mau i te aro o te hoo Tonite o te taata hua i auri aloa.

Irava 3. E faao hia mai i roto i teie nei tatan raa te taata tahiti aloa, te fause e te vahine, tei tae i te vai e tae noa i te piti ahuru o te raton matahi.

Irava 4. Nau ho e faua i te mau fauara haamaururu na raa, mai te fauara i te buru o te raton ite i roto i te taata raa, e ia i toa i hooa hia mau raa i te mau fauara, e mau metua e te mau orometua haapira tamaru.

Irava 5. Te Ordonnateur te rave i te ohipa faatere hau i te fenua nei, tei haapira hua e haamau i teie nei fause raa, o te papai hua i te mau vahai aloa, e faaitioi hua hoi roto i te Vai i roto i na roo e piti, e papai hua i roto i te vai raa o te pira raa parau o te fau.

Papeete, le 26 Iunua 1861.

E. G. de la RICHERIE.

No te fause raa a te Tomana, te Auvala o te Euepara, Te Ordonnateur te rave i te ohipa faatere hau i te fenua nei.

TRELLARD.

Le Congrès sur l'étude de la langue française, ouvert par l'archevêque de Metz, le Commandant Commissaire Impérial, le 29 juin dernier, aura lieu le 4^e août prochain, à Metz, dans une des salles du pavillon affecté aux bureaux de l'Ordonnateur.

La Commission d'examen sera composée de deux membres MM.

L'Ordonnateur faisant fonctions de Directeur de l'Intérieur, Président.

Dubois de la Valette, Directeur des Affaires européennes.

De Siechman de Kersabiec, Officier d'ordonnance du Commandant, Chef de la 3^e section des Services Indiens.

Darling, Chef de la 1^{re} section des mêmes Services.

Les récompenses qui résulteront de ce concours seront distribuées, par M. le Commissaire Impérial, le jour de la fête de S. M. l'Empereur.

Extrait du *Moniteur Universel*.

PARIS, LE 23 MARS 1861.

Palais des Tuileries, le 23 mars.

L'Empereur a reçu aujourd'hui, à deux heures de l'après-midi, dans la salle du Trône, la députation du Corps législatif chargée de lui présenter l'adresse votée par le Corps législatif en réponse au discours de Sa Majesté.

Cette députation avait à sa tête le Président et les membres du bureau du Corps législatif.

A droite et à gauche de l'Empereur, auprès du Trône, se tenaient :

S. A. I. Monseigneur le Prince Napoléon, S. A. Monseigneur le prince Lucien Murat et S. A. Monseigneur le prince Joachim Murat.

Les grands officiers de la Couronne, les officiers de la Maison de l'Empereur et les officiers de service de S. A. I. Monseigneur le Prince Napoléon ;

Les ministres et les membres du Conseil privé, les maréchaux et les amiraux, les membres à Paris, le grand chancelier de la Légion d'honneur et le gouverneur des Invalides.

Le Président du Corps législatif a donné lecture de l'adresse ainsi conçue :

SIRE,

Le Corps législatif ne saurait user, pour la première fois, des prérogatives, sources et importantes que il doit à l'initiative de Votre Majesté, sans applaudir à la pensée libérale et prévoyante qui les a inspirées, et sans se montrer fier et reconnaissant de la confiance dont elles sont le témoignage.

Les libertés développent les principes de la Constitution, en appropriant, d'une manière sage, progressive, son mécanisme et son jeu à l'état présent de la société.

Cette Constitution, fondée en vue des difficultés qu'elle devait surmonter et de l'œuvre de participation qu'elle devait produire, a préparé et rendu possibles les développements qu'elle reçoit. Nous acceptons, avec la résolution de la faire tourner au bien général, la part plus large qu'elle fut à nos Français, et à notre responsabilité l'écho de nos loyaux efforts pour faire connaître la vérité au pays comme à nous-même. L'opinion publique s'enthousiasme d'autant moins nos décisions, et rendra encore plus efficace notre dévouement à votre personne et à votre Dynastie, car si ne saurait être donné à notre popularité qui ne s'ajoute à votre force.

En nous couvant à lui exposer avec sincérité nos opinions et nos sentiments, Votre Majesté nous en facilite l'expression par un tableau général et annuel des affaires du pays.

La situation de la France nous présente l'honneur partout maintenu, les lois sages, la religion honorée, les arts et les lettres encouragés, l'instruction répandue, les populations dévouées et confiantes; et il est juste d'ajouter que ces bienfaits, œuvre de votre sagesse et fruit de votre règne, ont fait succéder sans transition le calme des esprits et la sécurité des intérêts aux troubles et aux anxiétés de nos siècles civils.

Sire, le Corps législatif lève et partage votre noble sollicitude pour les intérêts de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, qui sont à la fois le champ où se déploie l'activité nationale et la source où s'alimente la prospérité publique.

Nous nous sommes associés avec empressement aux mesures qui avaient pour but d'améliorer le sort de l'agriculture, ce premier des intérêts de la France, en facilitant l'écoulement de produits et en abaissant le prix des objets qu'elle consomme.

La prospérité des populations agricoles est le vœu le plus intelligent des populations industrielles. Une étroite solidarité nous tous les travaux humains, et les confond dans une commune destinée.

Nous avons l'espoir que l'industrie française sortira triomphante de l'épreuve qu'elle va traverser; mais c'est à la condition qu'elle pourra se procurer les matières premières à bon marché et les transports à bas prix. Aussi, nos efforts se sont dirigés vers ces deux points, par l'achèvement et le perfectionnement des voies de communication.

Enfin, un des éléments indispensables de la production agricole, industrielle et commerciale, est la confiance dans l'avenir. Cette confiance ne saurait exister sans une certaine fixité dans la législation douanière qui rassure les intérêts et encourage les grandes entreprises.

Sire, nous apprenons avec satisfaction que le budget nous sera présenté en équilibre, sans qu'il ait été nécessaire de recourir au crédit ou à de nouveaux impôts.

Te talaia raa i nia i te haapii raa i te roo farani, o lo'i irili hia, o le faano raa a le Tamana te Auaia o le Emepera; i te mahana e pita'ahuru ma o no Tiona i talaia raa nei, te haamata hia nei ia, i te mahana hoo no Alete i maia nei; i te hora hoo ahuru ma piti i te avatea mau, i roa i te hoo o te mau pita i faaiaa hia, no te mau fa'e-toroa a le O'rdonnateur.

Te feia i haapaa hia no roto i taua komite ra, oia hui:

MM.

Te O'rdonnateur, tei rava i te toroa faatere hua i te fenua nei.

Dubois de la Valette, tei Auaia e o le pae Pappa.

De Siechman de Kersabiec, tei E'e o le Tamana; tei Auaia hoo no te tufua raa, no te mau hui i te pae Tahiti.

Darling, tei Auaia hoo no te tufua hoo, no taua mau ohipa i te pae Tahiti.

Te mau re, e noa mau, no roto i te lele nei talaia raa; ra te Auaia o le Emepera ia e tofa, ia fae i te mahana faa-haahanaa ra i Tona Hanahana te Emepera.

Les ressources de la France sont impuissantes comme son activité et son énergie; mais votre politique, sage ménagère de nos finances, s'assure des réserves pour les éventualités de l'avenir; et nous espérons qu'il ne se présentera pas des circonstances aussi impérieuses pour que des crédits extraordinaires et supplémentaires viennent modifier sensiblement les prévisions du budget.

Pour le maintien et la consolidation de toutes ces choses, Sire, une condition supérieure est nécessaire: c'est la paix.

Votre Majesté a été l'interprète fidèle du sentiment unanime et profond de la France, en proclamant qu'elle veut sincèrement la paix.

Sous votre règne, Sire, la France ne peut être ni vorace ni craintive.

Cette attitude n'interdit ni ne gêne la libre action du pays dans les affaires où se trouvent engagés sa puissance et sa dignité.

Nous espérons que le nouveau régime établi en Algérie répondra également aux besoins de la sécurité et aux exigences de la colonisation.

En Savoie et dans le comté de Nice, vous avez rattaché à l'Empire, pacifiquement et sans violence d'un traité ratifié par la volonté populaire, des provinces depuis longtemps amies et aujourd'hui irrévocablement françaises.

Vous avez obéi, en cette circonstance, à une nécessité de défense territoriale, suite naturelle de l'agrandissement notable d'un Etat voisin; et votre politique, ainsi ferme que prudente, a donné satisfaction à la France, sans porter atteinte au droit européen.

En Syrie, nous avons pris l'initiative d'une œuvre d'humanité, et nous l'accomplissons avec vertu et un succès européen. Nous espérons que ce mandat nous sera maintenu, que nous pourrions poursuivre notre but, et que la mission sainte et désintéressée que nous avons acceptée sera remplie.

En Chine, nos soldats, unis à ceux de la Grande-Bretagne, ont jeté un lustre nouveau sur nos armes, semblables aux phalanges antiques, par la force de leur organisation, ils ont frappé au cœur le plus vaste et le plus peuplé des empires.

Puisent la France et l'Angleterre, également loyales dans leurs intentions, également égales dans leur labeur, à marcher toujours à côté l'une de l'autre pour la défense des justes causes et pour le triomphe de la civilisation.

Sire, l'intérêt national et traditionnel que nous portons aux destinées de l'Italie s'est accru par les sacrifices et glorieux efforts que vous avez faits, à la tête de nos armées en faveur de sa délivrance.

Le Corps législatif, en s'associant au respect que vous avez montré pour les vœux des peuples italiens, approuve la sage réserve qui a soutenu la France sur le terrain des traités, du droit des gens et de la justice, et qui, sans amoindrir vos sympathies pour les nations qui se relèvent, ne vous a pas permis d'associer votre politique à des actes que vous réprouviez.

Sire, les documents diplomatiques, et le dernier envoi de troupes à Rome, dans une circonstance critique, ont prouvé au monde entier que vos constants efforts ont assuré à la papauté sa sécurité et son indépendance, et ont sauvegardé sa souveraineté temporelle, autant que l'ont permis la force des choses et la résistance à des sages conseils.

En agissant ainsi, Votre Majesté a fidèlement rempli les devoirs de Fils aîné de l'Eglise, et répondu aux sentiments religieux comme aux traditions politiques de la France.

Pour cette grave question, le Corps législatif s'en rapporte entièrement à votre sagesse, bien persuadé que, dans les éventualités de l'avenir, Votre Majesté n'inspirera toujours des mêmes principes et des mêmes sentiments, sans se laisser décourager par des injustices qui nous aliénaient.

Sire, depuis bientôt dix ans que la France vous a confiés ses destinées, les obstacles et les luttes n'ont ni découragé votre prudence ni lassé votre courage. La Providence vous a couronné de son églis, et le pays de ses acclamations.

Permettez, Sire, dans cette politique prudente et résolu, libérale et ferme, qui abrite sous un pouvoir fort des libertés durables, et qui n'a d'autre ambition que l'éclat et l'honneur du nom français.

Votre fils, à l'ombre des travaux et des vertus qui l'ont couronné, grandira fortifié par votre exemple; il aura appris ainsi à gouverner un jour, d'une manière digne d'elle, une grande nation maîtresse de ses destinées, tout juste pour qu'en la craigne, tout loyal pour qu'on la soupçonne, tout forte pour qu'on l'aitime où qu'on l'enlraîne...

L'empereur a répondu :

« MESSIEURS LES SEIGNEURS,

Je remercie la Chambre des sentiments qu'elle m'exprime et de la confiance qu'elle met en moi. Si cette confiance m'honore et me flatte, je m'en crois digne par ma constante sollicitude à m'envisager les questions que sous le point de vue du véritable intérêt de la France.

« Être de son époque, conserver du passé tout ce qu'il avait de bon, préparer l'avenir en dégageant la marche de la civilisation des préjugés qui l'enlèvent ou des utopies qui la compromettent, voilà comment nous légèrons à nos enfants des jours calmes et prospères.

« Malgré la vivacité de la discussion, je ne regrette nullement de voir les grands Corps de l'État aborder les questions si difficiles de la politique extérieure. Le pays en profite sous son bien des rapports. Ces débats l'instruisent sans pouvoir l'inquiéter.

« Je serai très-heureux, croyez-moi, de me trouver d'accord avec vous. Issues du même suffrage, guidés par les mêmes sentiments, aidés-nous mutuellement à concourir à la grandeur et à la prospérité de la France.

Ces paroles ont été suivies des cris unanimes de : *Vive l'Empereur !*

PARTIE NON OFFICIELLE.

NOUVELLES LOCALES.

La corvette à voiles de 1^{er} rang de S. M. T., la *Gaîté*, est arrivée à Payette, le 11 du courant, venant de Valparaiso en 36 jours, après avoir fait une escale de 8 jours à Noulkiva.

L'Etat-Major de la corvette se compose de :

MM. de Cornulier-Lucinière, capitaine de vaisseau,	
Commandant,	
Palasse de Champoux, lieutenant de vaisseau de 1 ^{er} cl.,	
Chevé, lieutenant de vaisseau de 2 ^e cl.,	
Alquier, lieutenant de vaisseau de 3 ^e cl.,	
Vandier, enseigne de vaisseau,	
Carrié, id., id.,	
Moisson, id., id.,	
LeGon, aide-commissaire, officier d'administration,	
Begueret, chirurgien de 1 ^{re} classe,	
Marclay, chirurgien de 2 ^e classe,	
de Cornulier-Lucinière, aspirant de 2 ^e classe,	
Cave, id., id.,	
Hamon, id., id.,	
Carpentier, id., id.,	
Quaré de Verneil, id., id.,	
de Bausset, id., id.,	

NOUVELLES D'EUROPE.

— On lit dans le *Courrier de l'Ebre* : Les ouragans se succèdent en ce moment à Gènes. Après celui de la semaine dernière, nous en avons à signer un nouveau et plus violent encore. Pendant une grande partie de la journée d'hier, des bourrasques et des tourbillons de vent, des averses diluviennes ont eu lieu presque sans interruption. A la tombée de la nuit, la tempête a repris avec une nouvelle fureur ; les éclairs, le tonnerre, la grêle se mêlaient aux torrents de pluie qui tombaient à tout instant. Le vent soufflait et soufflait avec une impétuosité furieuse ; les tuiles volaient dans les rues, des débris de maisons ont été brisés, des barriques de la force rouvertes et plusieurs cheminées démolies. Dans une des maisons de la nouvelle ville, le vent s'est enfoncé avec une telle violence au milieu d'un appartement où l'on avait imprudemment laissé une fenêtre ouverte, qu'il a renversé, dit-on, un mur de chaux et a entraîné deux appartements dont les locataires se sont trouvés de plain-pied les uns chez les autres. Ce matin, la pluie continuait, et les montagnes, depuis les premières rampes jusqu'au sommet, étaient recouvertes d'une épaisse couche de neige.

— Les journaux de Londres ont reçu des comités des nouvelles de tempêtes violentes. Un orage terrible a éclaté sur Ailleborough, les éclairs ont sillonné le ciel et la foudre a retenti. Les effets de l'électricité ont été très singuliers. Beaucoup de personnes ont été égarées et ont perdu connaissance pendant plusieurs minutes ; d'autres ont été privées de l'usage de la voix pendant quelques instants. Un peuplier s'élevait près Friends-meeting-house a été frappé par la foudre, et ses branches cassées ont été dispersées au loin. Toutes les vitres de la chapelle et de deux cottages voisins ont été brisées. Un poteau a été déraciné, jeté sur le chemin avec un grand bruit, ou, en tombant, il a brisé un autre poteau. Un enfant frappé par la foudre est resté quelques heures dans une position inspirant de grandes craintes. La pluie tombait à torrents, le vent était impétueux.

— Portsmouth, le vent soufflait en tempête et la mer était grosse. Beaucoup de navires sont entrés dans ce port et dans les ports voisins, afin d'échapper à la fureur des éléments. (Times.)

Nous lisons dans l'*Echo du Pacifique* ce qui suit :

Opérations militaires des Français en Cochinchine.

On écrit de la rivière de Saigon, le 26 février :

« Pendant que l'amiral Charner opérant par terre, la division navale aux ordres de l'amiral Page recevait l'ordre de remonter le cours de la rivière et d'enlever tous les forts qu'elle rencontrerait sur son passage, et particulièrement ceux situés au point où la route de Biens est coupée par le fleuve.

« Le 17, l'amiral Page appareilla avec le *Pai-ho*, aviso à roues, et la canonnière No 2, capitaine de Mandoul, lieutenant de vaisseau. A l'embarcadere de Biens, se présente un grand fort de terre qui on riposté pas à nos boulets. Cependant on aperçoit des hunes quelques soldats ennemis. Une petite compagnie de débarquement de la *Renommée* est jetée à terre sous le commandement de M. Fautou, lieutenant de vaisseau, accompagné de M. de Lamar, aide de camp de l'amiral. Le fort est escaladé : les derniers Cochinchinois qui s'y trouvaient encore s'enfuient. On enlève, on enlève, et on rentre à bord à la nuit avec peu de lauriers, mais beaucoup de coces, plus rafraichissants sur le temps qu'il y a.

« Le 18, à huit ou dix milles plus haut, de nouveaux forts nous obligent à nous arrêter. Ceux-ci mieux armés et mieux défendus. Le *Pai-ho* et la canonnière ne suffisent pas pour les réduire. Ces deux petits bâtiments sont couverts de mitraille et perdent du monde. L'amiral envoie chercher du renfort. Arrivent successivement l'*Avalanche*, l'*Alarme*, la *Mitraille*, la *Dragon*, puis le *Forbin*, le *Monge*, et le *Laplace*.

« On forme un corps de débarquement composé de trois compagnies, sous le commandement du capitaine de frégate Bourdais, commandant le *Monge* ; 1^{re} compagnie, 100 hommes, fournis par la *Renommée* ; 2^e compagnie, 100 hommes, par l'*Impératrice-Eugénie* ; 3^e compagnie, 100 hommes, formés des détachements des avisos et des canonnières ; plus 84 gabiers portant les échelles, commandés par l'aspirant Baudais.

« Dans la nuit du 23 au 24, arrive à l'amiral Page l'ordre d'attaquer aussitôt que le bruit du canon annoncera l'attaque des lignes de Ki-hou par l'amiral Charner.

« Le 24, à dix heures du matin, le *Renommée*, le *Laplace*, le *Forbin*, le *Monge* et les grandes canonnières flancent embossées par les travers des forts à petite distance et les couvrent de boulets et d'obus. Bientôt le feu des forts les plus rapprochés diminue, il faut monter dans les hunes pour diriger le pointage sur les autres, en partie cachés par d'épais rideaux de fumée.

« A deux heures de l'après-midi, les compagnies de débarquement sont mises à terre et se forment en colonnes d'assaut, la compagnie de la *Renommée*, capitaine Fautou, tenant la tête. M. de Lamar, lieutenant de vaisseau, faisant fonctions d'adjoint-major.

« On se saurait se faire une idée des obstacles accumulés par l'ennemi autour de ses ouvrages : glaces découvertes à grande distance, talus hérissés de pointes de bambous, trous-de-long, larges fossés d'eau, ruisseaux et rivières, embrasures à fleur de terre. M. de Martiniart de Boissac, enseigne de vaisseau, et l'aspirant volontaire Russel reçoivent l'ordre de sonder le fossé et de chercher un gué.

« Suivis de quelques marins, ils s'élancent ; quinze pieds d'eau. Après un plongeon, ils atteignent le bord à la nage : — second talus ; — second fossé ; — une fois envasés de la tête aux pieds, on ne s'arrête pas pour si peu. Le fort est occupé, mais plus personne, l'ennemi a fui du côté qui n'était pas investi. On démolit et on enlève encore ; c'est l'ordre avant d'aller plus loin, les approches sont prises.

« Après une courte halte sous un soleil de 35 degrés, nous nous remettons en marche, éclairés par nos tirailleurs, espacés par détachements, pour offrir moins de prise à l'ennemi, qui tire à mitraille. M. de la Motte-Rouge, lieutenant de vaisseau, est atteint d'une balle à l'épaule, et ne quitte pas ses hommes, dont plusieurs sont blessés.

« On avance toujours, lorsque l'amiral, voulant reconnaître le feu de ses bâtiments sur ce fort et ménager sa petite troupe, fait sonner la retraite, qui s'opère en bon ordre sous le feu de l'ennemi. A quatre heures, les équipages sont à leurs pièces : de fantaisies nous redoublons canonniers, et le tir est si juste, si ardent, qu'après moins d'une heure les forts se taisent.

« Les Annamites se précipitent hors des portes, accompagnés d'obus et de mitraille que nous leur adressons qui courent le long de la route. Un cavalier de haute taille avec une nombreuse escorte se fait le dernier. — « Au mandarin ! » disent les matelots, et un obus du *Monge*, plus ardent que les autres, part en sifflant, éclate un parapet, ruche, et le cheval et le cavalier disparaissent.

« Le 25, autre fort, même résultat. Les fameuses lignes de Ki-hou sont complètement à nous. Nos camarades du corps principal ont rencontré plus de difficultés et éprouvé plus de pertes que nous. Toute l'expédition de Chine n'a pas coûté le quart de ce que l'on avait calculé. Les Cochinchinois sont un ennemi digne plus sérieux que les Chinois. Il nous semble à tous que nos armées ont conduit leurs opérations avec autant d'habileté que de vigueur, et que de bons marins se sont pas des mauvais soldats.

VARIÉTÉS.

L'homme et la femme.

Lorsque le père de l'humanité et la mère des vivants furent chassés de l'Eden, ils pleurèrent long-temps et se dirent entre eux :

— Comment accomplirons-nous maintenant notre destinée sur la terre ? qui gardera nos pas ?

Alors il s'avancèrent vers le chérubin qui gardait l'entrée du Paradis. Eve s'appuyait sur Adam, et elle se cachait sous son épauie lorsqu'ils paraurent devant le gardien.

Adam dit au chérubin, d'un ton de prière :

— Maintenant les messagers de Dieu ne marcheront plus devant nous, puisque nous sommes devenus impurs ; mais donc le Créateur du monde qui le nous, envoie un de ses anges, ou seulement une étoile qui puisse nous conduire.

Le chérubin répondit :

— L'homme a son étoile en lui-même, et, malgré le péché, cette étoile brillera toujours plus grande et plus pure que celles qui errent dans les cieux. C'est donc à toi de la suivre.

Mais Adam l'implora de nouveau, et dit :

— O serviteur de Jéhovah, donne-moi une image apparente que nous puissions regarder ; car celui qui s'est une fois écarté du droit chemin trouve son cœur absent et muet ; la voix du donateur ne se fait plus entendre.

Alors l'ange pensa dit à Adam :

— Lorsque l'Eternel te forma de la poussière de la terre et souffla sur toi l'haleine de vie, tu levais la tête vers le ciel et ton premier regard se dirigea vers le soleil ; que le soleil soit donc ton modèle. Il commence sa tâche avec une face radieuse ; il se incline ni à droite, ni à gauche ; il apporte sa bénédiction partout où il passe ; il se rit de l'orage qui éclate à ses pieds, et, après la pluie, il se montre plus beau et dépense plus de biens. Homme, que ce soit l'image de ton voyage sur la terre !

Alors la gracieuse mère des vivants s'approcha tremblante du messager céleste :

— Donne-moi aussi, dit-elle, une parole d'enseignement et de consolation. Comment la faible femme pourrait-elle élever son regard jusqu'au soleil et en suivre le cours ?

Ainsi parla Eve ; et le chérubin eut pitié de la femme ; il tourna vers elle un visage souriant, et lui dit :

— Lorsque l'Eternel te forma aux rayons du soleil couchant, tes yeux ne s'élevèrent pas jusqu'au ciel ; mais ils s'abaissèrent sur les fleurs de l'Eden, et le premier son que ton oreille entendit fut le murmure de la source. Que ton œuvre soit semblable à l'œuvre de la nature ! silencieusement elle produit tout ce qui est grand et beau ; tout germe dans son sein ; elle fait naître la fleur et le fruit, et elle se pare de ce qu'elle a mis au jour. Faible femme, voilà ton modèle.

Puis l'ange ajouta, en s'adressant à l'homme et à la femme :

— Que votre union soit aussi sincère et aussi complète que celle du ciel et de la terre.

DIRECTION DU PORT. — Papeete, 15 juillet 1861.

BÂTIMENTS SUR RADE.

DE GUERRE.

13 juillet. La corvette de guerre française, la *Galathée*, commandée par M. de Cornulier-Lucinière, capitaine de vaisseau.

43 de. L'aviso à vapeur, le *Latusche-Tréville*, commandé par M. Cabaret de St-Sernin, lieutenant de vaisseau.

DE COMMERCE.

20 avril. Golette de Borabora, *Motu-Pati*, de 55 i. cap. Blackett.

1^{er} juin. Trois-mâts-barque français, *Barnave*, de 305 ton. cap. Guignon.

2 de. Brick-golette américain, *Page*, de 119 ton. cap. Norton.

4 de. Brick-golette du Protectorat, *Julia*, de 120 i. capitaine Dexter.

5 de. Côte du Protectorat, *Maitai*, de 10 ton. patron Turutu.

6 de. Brick-golette chilien, *Nina-Ward*, de 112 i. capitaine Lewis.

5 de. Trois-mâts-baleinier américain, *Mathew-Luce*, de 408 ton. cap. Jacob Leas-Cleveland.

43 de. Golette du Protectorat, *Louise*, de 10 ton. pat. Rottiff.

Mouvements du Port de Papeete, du jeudi 11 au jeudi 18 juillet 1861.

NAVIRES DE GUERRE ENTRÉS.

11 juillet. La corvette de guerre française, la *Galathée*, commandée par M. de Cornulier-Lucinière, capitaine de vaisseau.

13 de. L'aviso à vapeur, le *Latusche-Tréville*, commandé par M. Cabaret de St-Sernin, lieutenant de vaisseau.

NAVIRES DE COMMERCE ENTRÉS.

1^{er} juillet. Golette de Borabora, *Motu-a-taiti Reva*, de 20 ton. patron Opa, venant des îles sous le vent, avec un chargement de produits des îles.

12 de. Golette du Protectorat, *Louise*, de 10 ton. pat. Rottiff, venant de la côte, traîne du tripauc.

NAVIRES DE COMMERCE SORTIS.

11 juillet. Trois-mâts-baleinier américain, *Neu-England*, de 375 ton. capitaine Denison, allant au nord (New-Bethford), avec son chargement d'entre.

17 de. Golette du Protectorat, *William*, de 10 ton. allant à l'île Ana.

14 de. Golette du Protectorat, *Arari*, de 69 ton. pat. Lewis, allant aux îles Tuamotus.

18 de. Golette de Borabora, *Motu-a-taiti Reva*, allant aux îles sous le vent.

NAVIRES EN PARTANCE.

Le brick-golette américain, *Page*, capitaine Norton, pour San Francisco.

Le brick-golette chilien, *Nina-Ward*, cap. Lewis, pour Valparaiso.

Le capitaine Hempstead, du baleinier américain *Neu-England*, desire, avant de quitter la Colonie, exprimer ses remerciements sincères pour les facilités qu'il a trouvées pour se réparer, non seulement après des activités, mais de la part des habitants. C'est avec le plus grand plaisir qu'il recommandera le port de Taïti aux baleiniers qu'il rencontrera sur sa route, et il s'aura qu'à leur annoncer la manière active avec laquelle ses réparations ont été faites, pour les engager à y venir en cas de nécessité.

Signé : HEMPESTEAD.

MERCURIALE DU 8 AU 15 JUILLET 1861.

Pain	00 f. 80 c. le kilogr.
Farine	70 00 les 100 kilogr.
Beuf frais	1 50 le kilogr.
Beuf frais	1 20 le kilogr.
Oeufs	2 50 la douzaine.
Légumes	1 00 le paquet.
Poissons	1 00 le paquet.

Papeete, le 7 juillet 1861.

Le maréchal des logis, commandant la Gendarmerie.

B. GRACD.

Vu : Le Directeur des Affaires Européennes, DEBOS DE LA VALETTE.

ÉTAT DES BESTIAUX

Abattus, à Papeete, du 8 au 15 juillet 1861.

Date de l'abattage.	Noms des Bouchers.	Noms des propriétaires.	Lieux de résidence.	Espèces des bestiaux.	Nombre.	Marques.	Observations.
10 juillet	Georget.	Lamotte.	Papeete.	Vache	1	L O T.	
12	"	Veri.	Papeuri.	de.	1	un carreau.	
13	"	Veri.	Papeuri.	de.	1	un carreau.	
15	"	Homme.	Fana.	de.	1	"	

Papeete, le 15 juillet 1861.

Vu : Le Directeur des Affaires Européennes, DEBOS DE LA VALETTE.

Le Maréchal des logis, commandant la Gendarmerie, B. GRACD.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 8 au 14 juillet 1861.

DATES.	PRESSION BAROMÉTRIQUE.			TEMPÉRATURE.			Pluie.	Vents.
	hauteur moyenne.	oscillation diurne.	à 6 h. matin.	à 1 h. soir.	moyenne.	moyenne de la journée.		
Lundi 8	759,5	4,0	22,0	28,1	25,9	24,5		NNO
Mardi 9	760,1	4,1	20,8	29,5	26,7	26,7		OEO
Mercredi 10	759,2	4,2	22,1	28,0	24,3	21,2		NE
Jeudi 11	760,4	0,7	23,1	29,5	26,1	26,0		ENE
Vendredi 12	759,5	4,4	22,0	28,1	24,5	25,3		NE
Samedi 13	760,0	1,0	22,8	27,9	25,9	26,4		NE
Dimanche 14	759,2	4,2	22,0	28,1	24,5	24,3		NE

L'Imprimeur Gérant, H. RAULT.

Papeete, Typographie du Gouvernement.